



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/42/615  
S/19173  
5 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Points 24, 42, 72, 129 et 138 de l'ordre  
du jour  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 4 octobre 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le  
texte de la déclaration publiée le 30 septembre 1987 par le Ministère des affaires  
étrangères de la République socialiste du Viet Nam, sur la question du Kampuchea.

Je vous serais extrêmement obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de  
la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre des points 24, 42, 72, 129 et 138 de l'ordre du jour, et du  
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent  
par intérim,

(Signé) BUI XUAN NHAT

ANNEXE

Déclaration publiée le 30 septembre 1987 par le Ministère  
des affaires étrangères du Viet Nam

Le 28 septembre 1987, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a publié une déclaration dans laquelle il s'est déclaré tout disposé à participer à une réunion entre différentes parties kampuchéennes, à l'initiative du Prince Norodom Sihanouk.

La République socialiste du Viet Nam est convaincue qu'une réunion entre différentes parties kampuchéennes mettra fin à l'impasse des huit dernières années et engagera le processus de règlement pacifique des affaires internes du Kampuchea. Cette initiative est compatible avec la politique de réconciliation nationale proclamée par la République populaire du Kampuchea le 27 août et avec le communiqué conjoint publié le 29 juillet 1987 par le Viet Nam et l'Indonésie, représentant, respectivement, les pays indochinois et les pays de l'ANASE, et répond au vœu légitime du peuple kampuchéen tout entier ainsi que de l'opinion publique mondiale.

La déclaration de la République populaire du Kampuchea témoigne une fois de plus de son sens élevé de ses responsabilités à l'égard du destin national ainsi que de sa volonté systématique de régler la question du Kampuchea par des moyens pacifiques et de ne pas permettre le retour du régime génocide de Pol Pot, dans l'intérêt du peuple kampuchéen et de la paix en Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam appuie sans réserve la position légitime et la bonne volonté de la République populaire du Kampuchea, telles qu'elles ont été exposées dans sa déclaration du 28 septembre 1987. La République socialiste du Viet Nam a systématiquement oeuvré et continuera d'oeuvrer, de concert avec d'autres pays concernés, pour une solution politique juste et équitable de la question du Kampuchea, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est.

-----